

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

Prix de vente des biens	Honoraires
Immeubles	6% TTC du prix
Terrains	7% TTC du prix
Locaux commerciaux	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du

mandat confié à l'agence.

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires à la charge du propriétaire :

• 20% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9771 2020 000 045 190 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Barthélemy conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, gestion immobilière et prestations touristiques.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, 550.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 35.000 euros au titre des prestations touristiques, souscrites auprès de LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

